



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022**

N° 2022 0127

Nombre en Membres : 15
En exercice : 12
Ont pris part à la délibération : 11
Procurations : 03
Date de convocation : 16 septembre 2022
Date d'affichage : 16 septembre 2022

L'An Deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier CHENU, Corentin GROS, Gérard RUFFIER LANCHE, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER

Absents excusés : Robert LEVY, Olivier SACHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE, Vincent RUFFIER DES AIMES (donne procuration à Florian SOUVY), Tony BUTHOD GARCON (donne procuration à Corentin GROS).

Secrétaire : Florian SOUVY

Objet : Convention pour le reversement des produits des licences avec l'association Tennis Club de Moûtiers

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Vu la délibération n° 202200102 fixant les tarifs pour la location et abonnements des deux terrains de tennis

Considérant que la présente convention définit les modalités de reversement à l'association Tennis Club de Moûtiers des produits des licences encaissés par la Régie de recettes communale « Tennis » pour l'accès aux deux courts de tennis situés à Champagny-en-Vanoise.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer ladite convention avec l'association Tennis Club de Moûtiers qui constituera une annexe à la présente délibération, ainsi que toutes pièces supplémentaires relative à cette affaire.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes

Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

René RUFFIER LANCHE



MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE